

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COURONNE

### Le Maire informe

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Couronne, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

En vertu des textes (articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du code de l'action sociale et des familles) parmi les membres du conseil d'administration du CCAS doivent figurer obligatoirement un représentant de quatre catégories d'associations :

- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- Un représentant des associations de personnes handicapées,
- Un représentant des associations des retraités et de personnes âgées,
- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

**Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS de La Couronne. Elles sont invitées à adresser à Monsieur le Maire une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité). Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.**

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courent jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard **le 15 avril 2026**, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises à l'accueil du CCAS contre accusé de réception.

Fait à La Couronne, le 31/03/2026

Jean-François DAURÉ  
Maire de La Couronne  
Président du CCAS



